



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Oreja Aguirre (Espagne) . . . . .	307
Discours de M. Ibrahim (Jordanie) . . . . .	312
Discours de M. Chevel (République socialiste soviétique d'Ukraine) . . . . .	315
Discours de M. Nsekaliye (Rwanda) . . . . .	319

*Président* : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. OREJA AGUIRRE (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est un privilège que de voir cette assemblée présidée par une insigne personnalité de la pensée et de la politique du monde ibéro-américain, le Ministre des affaires étrangères de la Colombie, M. Indalecio Liévano Aguirre. Une admiration et une affection de longue date, ainsi que l'identité du nom de famille maternel — Aguirre —, nous unissent; d'ailleurs, ce nom d'Aguirre évoque dans notre vaste souche commune ces vertus de constance et de labeur d'un peuple qui a tant contribué à forger les destins de l'Espagne et des nations ibéro-américaines.

2. En vous adressant, monsieur le Président, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection, je tiens aussi à vous dire le profond respect que nous avons pour votre oeuvre d'historien, de penseur et d'homme d'Etat. Esprit véritablement libéral, vous avez su imprégner toutes vos activités quotidiennes de cette profonde réflexion inhérente à la tradition de notre patrimoine culturel et humain.

3. En votre personne, je salue un peuple qui fait du culte de la langue un style, rigoureux et vivant, de l'essence nationale. Par votre intermédiaire, je rends hommage à la Colombie, pays dont nous sommes très proches et qui a su fonder sa vie institutionnelle et politique sur le respect des principes démocratiques.

4. Je tiens aussi à féliciter le Président sortant, M. Mojsov, pour la compétence et le dévouement inlassable avec lesquels il a exercé ses fonctions pendant la période qui a connu le plus grand nombre de sessions dans toute l'histoire de l'Assemblée.

5. Une fois de plus, je tiens à rendre hommage à l'oeuvre admirable du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, voyageur infatigable, diplomate habile, médiateur persévérant, toujours prêt à servir sans désespérer la cause de la paix.

6. Nous recevons à cette assemblée un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, les Iles Salomon, auxquelles je souhaite une chaleureuse bienvenue, et à qui j'exprime, au nom de mon gouvernement, notre désir d'avoir avec ce pays des relations cordiales d'amitié et de coopération.

7. L'Espagne, pays européen, voisine de l'Afrique et que le mode de vie et de culture rattache particulièrement aux peuples de l'Amérique hispanique, est pleinement consciente de l'interdépendance croissante du monde contemporain et de la façon dont se forme son identité particulière dans ces coordonnées de dimension universelle. D'où notre sympathie et notre solidarité envers les aspirations et les espérances des hommes et des peuples de continents très divers qui aspirent à la liberté, à la dignité et à la justice.

8. Nous avons récemment réaffirmé notre volonté d'intégration dans les institutions européennes : nous sommes membres, depuis novembre 1977, du Conseil de l'Europe, et nous avons sollicité notre entrée dans la Communauté économique européenne avec le plein appui de toutes les forces politiques espagnoles. Ce faisant, mon gouvernement n'a pas seulement fait une option économique, il a surtout fait un choix politique : il a choisi un mode de coexistence dans la liberté et dans la justice. L'Espagne est consciente que sa présence peut apporter à la Communauté une contribution à la défense des valeurs de l'humanisme chrétien, à la construction d'une Europe plus riche et plus équilibrée et à son dialogue et sa coopération avec le tiers monde.

9. Par sa proximité géographique et par notre choix politique, l'Afrique est devenue l'un des objectifs de l'action extérieure espagnole, alors que nous n'y avions pas, jusqu'ici, attaché l'attention globale qu'elle méritait. Les Espagnols se sentent particulièrement solidaires des pays de ce continent, issus de la décolonisation, pays qui se trouvent en pleine voie de développement et de modernisation et qui, refusant la seule assimilation des techniques et des connaissances, cherchent aussi les moyens qui leur permettront de défendre leurs valeurs et d'affirmer leur identité propre. Dans un monde unique et pluraliste à la fois, nous estimons que la décolonisation, phénomène enrichissant, ne doit pas être seulement politique, mais aussi économique et culturelle.

10. L'Espagne a défini très clairement sa politique ibéro-américaine; elle y voit un domaine prioritaire de son action extérieure. Nos efforts s'orientent vers le renforcement d'un esprit communautaire, entièrement compatible avec notre intégration européenne, et nous espérons que ce renforcement trouvera son expression dans des formules institu-

tionnelles qui, par leur pragmatisme, pourront servir efficacement les intérêts de nos peuples et faciliter le dialogue nécessaire et plus vaste entre l'Europe et l'Amérique.

11. En fin de compte, nous souhaitons projeter le legs historique d'un passé vécu en commun et les immenses possibilités inhérentes à l'unité de langue et de culture avec l'Amérique hispanique dans une réalité qui s'insère de manière opérante et vivante dans le monde actuel. Il faut, à cette fin, que cette culture et ce passé communs constituent le point de départ de toute ligne d'action, s'inspirant des objectifs d'une solidarité totale entre nos peuples et orientée vers la recherche de formes concrètes de coopération — tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral — qui tendent non seulement à résoudre nos problèmes sociaux et économiques les plus pressants, mais aussi à sauvegarder dans notre domaine — pour contribuer à l'ébauche d'un nouvel ordre international — les valeurs suprêmes de la justice, de la liberté et de la paix.

12. L'Espagne, qui vit actuellement des heures décisives de son histoire, dans la pleine consolidation de sa démocratie et à la veille de l'adoption de sa constitution, veut aussi s'ouvrir de manière ferme et réaliste à l'extérieur. Aucun peuple ne saurait aujourd'hui éluder la question clef de savoir quelle est et quelle doit être sa participation à l'édification de la paix, à l'édification d'un monde plus pacifique et plus juste et à l'instauration d'un ordre international répondant aux exigences de notre époque.

13. Un point de départ de notre action dans le monde est la réaffirmation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et le ferme engagement de promouvoir la paix et la sécurité internationales grâce à la détente et au désarmement, grâce à la défense des droits de l'homme et au rapprochement des pays en développement et des pays industrialisés.

14. Une lourde responsabilité incombe dans ce domaine à notre organisation. Elle ne peut être réduite à une tribune où l'on se contente d'affirmer des principes, ni à n'être que l'ultime recours en temps de crise et de danger. Son universalité et sa permanence exigent qu'elle soit un creuset où se forge une communauté internationale nouvelle et où le règlement des problèmes actuels et futurs puisse être défini collectivement et être traduit dans la pratique par la coopération. Outre qu'elle est une institution utile pour examiner les problèmes actuels, l'Organisation des Nations Unies doit être un centre d'efforts à long terme, capable de régler les difficultés d'un monde aux prises avec des problèmes qui nous rendent de plus en plus interdépendants.

15. Pour aborder toute cette série de problèmes, il n'y a d'autre voie que celle qui repose sur les principes politiques et juridiques acceptés par la communauté internationale dans son ensemble. Le Gouvernement espagnol estime que ces principes sont fondés sur le dialogue et la concertation, qu'ils excluent de prétendues solutions imposées par la force, qu'ils consacrent le respect des droits de l'homme et réclament l'instauration d'un nouvel ordre économique international reposant sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance et l'intérêt commun, et la coopération. C'est pour mettre en oeuvre ces principes que fut créée notre organisation. Celle-ci n'a d'ailleurs pas le choix. Dans

un cadre de coopération dynamique avec les organisations régionales, elle peut et doit être un instrument de changement pacifique par la négociation; elle doit être une instance de sécurité et une institution au service de la coopération internationale.

16. Nous sommes, par conviction profonde, opposés au recours à la violence. Mais nous ne pouvons nous contenter de lamentations de pure rhétorique ni de simples exhortations à la concorde. Les tensions et les conflits ont des causes qu'il faut identifier et dépasser grâce à une action résolue animée d'une volonté politique. Nous sommes convaincus — et l'expérience historique de mon pays l'atteste — que le changement par des voies pacifiques est toujours possible, étant donné que toutes les causes de tension et de conflit peuvent être résolues de manière politique.

17. Ainsi, en ce qui concerne le Moyen-Orient, nous sommes convaincus qu'il faut continuer nos efforts tendant à surmonter la crise et à conjurer à tout jamais la menace d'affrontement armé. Après les espoirs suscités par le voyage du Président de l'Égypte, M. Anouar Sadate à Jérusalem, nous avons suivi avec tout l'intérêt que cette initiative méritait les conversations de Camp David, qui ont pour but de progresser vers la solution de l'une des questions les plus difficiles de la conjoncture internationale actuelle.

18. Nous croyons que la seule manière d'y parvenir est que toutes les parties intéressées parviennent à un accord politique permettant l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans l'ensemble du Moyen-Orient, sur la base des résolutions de l'ONU et compte tenu des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

19. Dans cette même région géographique, c'est avec l'intérêt et l'affection tout particuliers qu'il porte à la nation arabe que mon gouvernement constate la situation dramatique qui règne au Liban, pays dont l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale doivent être respectées, car ce respect doit constituer la base de tout processus de relèvement dans le cadre de la conciliation nationale.

20. L'Espagne se félicite du rôle dynamique joué par l'Organisation dans un autre conflit actuel très grave, celui de la Namibie. Une administration internationale et la présence active de l'Organisation des Nations Unies doivent permettre au peuple namibien d'accéder à l'autodétermination et de maintenir l'intégrité du territoire. Nous déplorons l'intransigeance du Gouvernement sud-africain, qui risque de provoquer une détérioration de la situation dont les conséquences seraient incalculables.

21. Le moment me semble opportun pour assurer au peuple namibien, conformément à la lettre et à l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité — dont la dernière, la résolution 435 (1978), remonte au 29 septembre dernier —, une transition pacifique et rapide vers l'indépendance, vers cette libération prochaine que nous souhaitons tous si vivement.

22. Cette même transition pacifique doit intervenir en Rhodésie, où il nous paraît indispensable de mettre un terme à un conflit qui met en danger la paix et la stabilité

du continent africain. Il est urgent d'assurer l'indépendance du Zimbabwe sur la base d'un gouvernement par la majorité, avec l'accord de toutes les parties intéressées et conformément au principe démocratique indéniable "à chacun une voix".

23. Le Gouvernement espagnol s'oppose fermement à toute discrimination raciale où qu'elle se produise. Nous condamnons et rejetons l'*apartheid* ainsi que la politique de ségrégation territoriale qui, loin de constituer une façon de régler les problèmes, ne sont qu'un expédient tendant à maintenir une discrimination injuste qui bafoue un principe indiscutable, celui de l'égalité absolue entre les hommes.

24. Il ne sera pas mis fin à ce "crime contre la conscience et la dignité de l'humanité", comme l'ont qualifié l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, tant que l'Afrique du Sud continuera d'imposer des mesures qui excluent de la vie politique du pays la majorité de la population. Cette politique discriminatoire réduit de plus en plus les possibilités de parvenir à la réconciliation et à un changement pacifique et mérite l'indignation et la condamnation de toute la communauté internationale.

25. Dans ce même contexte africain, je voudrais faire quelques observations sur la question du Sahara occidental, question qui exige également de toute urgence une solution négociée et pacifique.

26. L'Espagne, étrangère à tout axe fictif, réel ou imaginaire, et qui désire maintenir des relations cordiales et étroites avec tous les peuples de la région auxquels, outre des liens de proximité, nous unissent des liens historiques, culturels et humains, note avec une vive préoccupation l'évolution des événements. C'est pourquoi elle préconise l'instauration d'une atmosphère de conciliation et de concorde permettant d'aborder avec objectivité, avec réalisme et dans un esprit constructif les problèmes du Maghreb, et notamment celui que pose la décolonisation du territoire du Sahara dans le respect du droit des Sahraouis à l'autodétermination.

27. Nous avons été encouragés par les derniers événements, et tout particulièrement par la politique dynamique lancée par la Mauritanie depuis le 10 juillet, ainsi que par la voie du dialogue et de la négociation qu'elle semble avoir empruntée. Nous accueillons avec satisfaction la décision de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] de créer une commission *ad hoc* chargée d'examiner toutes les données de la question [voir A/33/235, annexe II, AHG/Res. 92 (XV)]. Nous appuierons toute initiative que pourrait prendre notre secrétaire général dans le cadre des résolutions pertinentes de l'ONU. Et nous sommes prêts à collaborer activement à tous les efforts tendant à trouver des formules pour parvenir à la détente, à l'instauration et à la consolidation de la paix.

28. Tous les peuples de la région doivent exploiter leur similitude humaine et culturelle ainsi que leur complémentarité géographique et économique pour en faire des facteurs de développement économique et social dans l'intérêt commun. C'est ainsi que toute la région pourra se transformer en un facteur de stabilité et de paix. Mais il est évident que cette paix ne sera durable que si elle est satisfaisante pour toutes les parties intéressées.

29. La question de Chypre est un autre foyer d'instabilité qui met en cause l'équilibre et la sécurité d'une région stratégique importante de la Méditerranée orientale. Nous estimons que notre organisation doit continuer d'appuyer les efforts du Secrétaire général et d'encourager les entretiens intercommunautaires, tout en veillant au maintien d'une atmosphère de détente ainsi qu'au respect des principes de la Charte. C'est ainsi que le peuple chypriote pourra trouver la formule juridique et politique qui lui permettra de garantir sa coexistence pacifique et son unité dans l'indépendance, et de favoriser son développement économique et social.

30. La nécessité d'assurer la sécurité est particulièrement importante dans l'ensemble de la Méditerranée. Voilà pourquoi mon gouvernement s'efforce de favoriser, par le biais de l'entente entre les Etats riverains, la création d'un système de coopération régionale. Nous repoussons les tentatives tendant à appliquer automatiquement une stratégie globale à une zone si délicate et si complexe. La communauté internationale doit comprendre qu'il est de l'intérêt général de limiter et de réduire peu à peu les forces militaires actuellement en présence dans cette mer et de créer entre les Etats riverains des dispositifs complémentaires qui rendent inutile la présence de ces forces et en permettent la réduction progressive.

31. Nous pensons que les différents foyers de tension dans la Méditerranée peuvent et doivent être éliminés par la négociation. Nous croyons aussi qu'il est nécessaire et urgent d'accroître la coopération entre tous les Etats riverains pour que cette solidarité accrue devienne un facteur de paix et de stabilité dans la région.

32. Ce souci de la sécurité ainsi que la conviction qui nous anime que le changement est toujours possible grâce à la négociation et aux moyens pacifiques s'appliquent pleinement à cet anachronisme historique et politique qu'est Gibraltar. Du fait que Gibraltar est une base militaire imposée, il constitue un danger pour la sécurité de l'Espagne et de ses 36 millions d'habitants et leur fait courir des risques qu'ils n'ont jamais acceptés; le fait même que Gibraltar est une colonie est une violation de notre intégrité territoriale et, par l'anachronisme qu'il représente, il est aussi un obstacle à la coopération entre des peuples appelés naturellement à s'entendre.

33. L'Organisation a déjà fixé de manière claire et précise le principe de la décolonisation du Rocher, et a rappelé la nécessité pour l'Espagne et le Royaume-Uni de parvenir à une solution négociée qui, conformément à ce principe, mette un terme à cette situation coloniale. Le Gouvernement du Royaume-Uni doit comprendre qu'il lui est impossible de continuer à méconnaître plus longtemps son obligation de négocier avec l'Espagne. Nous sommes certains qu'il existe des formules qui, tout en rétablissant l'intégrité territoriale de l'Espagne, peuvent également donner pleine satisfaction au Royaume-Uni et sauvegarder les intérêts légitimes des habitants de Gibraltar, grâce à une approche tenant compte de tous les aspects du problème.

34. Nous avons vu récemment, d'ailleurs, comment d'anciens problèmes pouvaient être orientés vers une solution, voire résolus, grâce à l'imagination et à la volonté politique,

et nous comptons que le Royaume-Uni prendra conscience du fait que la situation actuelle ne peut pas durer,

35. La sécurité et la coopération sont précisément les objectifs de la nouvelle session de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, prévue pour 1980 à Madrid. Si les résultats obtenus à la deuxième session de cette conférence, tenue à Belgrade en 1977, ont été peu spectaculaires, mon gouvernement estime néanmoins qu'ils ont répondu à un objet fondamental, ils ont prouvé que le compromis était possible et que les principes fondamentaux d'Helsinki<sup>1</sup> demeuraient pleinement en vigueur.

36. Aujourd'hui, il faut avant tout se tourner vers l'avenir. La prochaine session de la Conférence devra contribuer à traduire dans la réalité les espérances qui se sont indéniablement fait jour pour la sécurité et la coopération intereuropéennes. L'Espagne est résolue à s'acquitter de ses responsabilités en tant que pays hôte et elle se consacrera avec dévouement à une bonne préparation de la réunion de Madrid.

37. A côté des problèmes concrets actuels, dont j'ai mentionné quelques-uns, le monde contemporain fait également face à des questions plus générales qui touchent la communauté internationale dans son ensemble et mettent parfois en doute la capacité de l'Organisation des Nations Unies à créer des conditions de paix. Je veux parler de problèmes tels que la sauvegarde et la protection des droits de l'homme, l'inégalité entre pays développés et pays en développement, la coopération et, finalement, la sécurité et le désarmement.

38. Je commencerai par parler des droits de l'homme, car nous célébrons cette année le trentième anniversaire d'un des textes les plus importants de tous ceux qui, sur le plan interne et sur le plan international, jalonnent la lutte de l'homme pour la liberté et la justice : la Déclaration universelle des droits de l'homme.

39. Bien que l'Organisation des Nations Unies ait déjà atteint certains objectifs dans la définition des obligations des Etats en matière des droits de l'homme, nous sommes encore bien loin des espérances de 1948. Cela est grave parce que l'efficacité de l'Organisation dans ce domaine ne peut se mesurer, en fin de compte, qu'en fonction de la protection et de l'exercice des droits de l'homme à l'échelle universelle.

40. Nous croyons que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme provoquent des actes qui révoltent la conscience de l'humanité et nous condamnons ces pratiques où qu'elles se produisent, car nous nous opposons à la tyrannie et à l'oppression. L'Espagne a déjà assumé et continuera de le faire à l'avenir, tant dans le cadre régional du Conseil de l'Europe que dans le cadre universel de l'Organisation, des obligations juridiques qui illustrent notre attitude à ce sujet, car le respect des droits de l'homme est à la fois le fondement et l'objectif ultime de la paix véritable.

41. Mon gouvernement est convaincu qu'aujourd'hui et au cours des années à venir il est indispensable de nous efforcer

d'améliorer et de perfectionner les mécanismes institutionnels de garantie et de contrôle dans les propositions présentées à cette assemblée. C'est pourquoi nous sommes résolus à mener une action qui s'inspire des lignes directrices suivantes : premièrement, la violation persistante des droits fondamentaux de l'homme, où qu'elle se produise, est condamnable et, dans ce domaine, nous excluons l'argument de la compétence nationale exclusive des Etats; deuxièmement, la répression flagrante des droits fondamentaux de l'homme, où qu'elle se produise, constitue une menace à la paix; troisièmement, il faut perfectionner les mécanismes de contrôle existants pour les rendre plus efficaces, plus objectifs et plus impartiaux, car la question extrêmement grave des droits de l'homme ne peut rester à la merci de critères sélectifs et subjectifs.

42. Ces trois lignes directrices fondamentales sous-tendent notre conviction que le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures ne peut être invoqué pour empêcher l'examen par la communauté internationale des violations graves des droits fondamentaux de l'homme. La garantie des droits de l'homme est une question qui ne connaît pas de frontières et qui s'inscrit résolument dans le cadre international. Ces lignes directrices expliquent la décision que nous avons prise de contribuer à l'établissement de méthodes plus efficaces pour protéger les droits de l'homme. D'où notre appui à la création d'un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et à l'envoi par l'Organisation des Nations Unies de missions d'enquête lorsque les circonstances l'exigent.

43. Dans cet ordre d'idées et toujours sur la voie ouverte par la ratification des Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'aux droits civils et politiques, j'annonce que mon gouvernement se propose de reconnaître la compétence du Comité des droits de l'homme, conformément à l'article 41 de ce dernier pacte, et son intention d'accepter son protocole facultatif [voir résolution 2200 A (XXI), annexe]. C'est ainsi que l'Espagne s'est efforcée de faire en sorte que les mécanismes de garantie et de contrôle des droits de l'homme dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies répondent aux objectifs pour lesquels ils ont été créés.

44. A propos des droits de l'homme, je ne saurais manquer de parler de l'une de leurs violations les plus odieuses et les plus brutales, à savoir le terrorisme. C'est la forme la plus récente et la plus condamnable de la violence, et elle porte atteinte au droit à la sécurité et à la vie. Le terrorisme est une menace pour tous parce que son action se caractérise par le fait qu'il ne connaît pas d'innocents. C'est pourquoi le terrorisme ne peut trouver ni justification ni refuge.

45. Notre organisation doit faire face au défi que représente le terrorisme en posant les bases d'un accord international permettant de définir juridiquement et de combattre efficacement ce fléau de notre époque.

46. Nous estimons que la pauvreté, la faim et la misère sont aussi des atteintes très graves aux droits de l'homme, et nous croyons fermement que cette idée ne peut rester limitée à ses dimensions traditionnelles; il faut au contraire qu'elle connaisse de nouvelles frontières. Les droits de l'homme, qui comprennent les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civils et politiques, sont

<sup>1</sup> Voir l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.

interdépendants et inséparables; il est impossible de concevoir la paix, la justice et l'équité sans la garantie de leur respect contre l'arbitraire et toutes les formes d'oppression.

47. L'inégalité entre pays développés et pays en voie de développement est l'un des problèmes les plus graves qui se posent à la communauté internationale. Là encore, l'heure est venue de passer des paroles aux actes pour édifier un ordre qui traduise une plus grande justice et une plus grande solidarité internationales, un ordre où le droit à la croissance et au changement — le droit au développement — soit conçu comme un droit fondamental de l'homme.

48. Nous devons, de toute urgence, pratiquer la solidarité internationale, car nous ne pouvons pas nous contenter de solutions apparentes qui, reposant plus sur les intérêts que sur la solidarité, bénéficient peut-être à certains pays mais ne peuvent résoudre les causes profondes de la pauvreté et de la misère. Aucune action internationale ne saurait se substituer aux politiques nationales de lutte contre le sous-développement. Mais le développement intégral et harmonieux de tous les peuples est une responsabilité de la communauté internationale. Voilà pourquoi, selon nous, l'élimination des causes de la pauvreté et de l'inégalité, l'ouverture d'une nouvelle perspective et d'une nouvelle voie pour la croissance économique — c'est-à-dire, en définitive, l'établissement de fondements à une plus grande justice internationale — sont des objectifs pratiques à la portée de notre organisation.

49. L'évaluation des facteurs qui affectent aujourd'hui l'économie mondiale doit se faire sous l'angle de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], car c'est de son succès que dépendront le progrès économique et la stabilité politique tant des pays industrialisés que des pays en développement. Il y a déjà trop longtemps que nous cherchons des solutions; nous avons parcouru un long chemin et nous avons peu à peu pris conscience de la nécessité impérieuse de l'interdépendance ainsi que du bien-fondé de la notion d'intérêt commun entre pays développés et pays en développement.

50. Il ne fait pas de doute que certaines données existent sur la capacité de notre organisation à restructurer les secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies. Mais il y a aussi des motifs de vive préoccupation et, à cet égard, nous sommes inquiets de l'absence de progrès au cours de la réunion récente du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, appelé aussi Comité plénier, car le dialogue Nord-Sud n'intéresse pas seulement un pays ou un groupe de pays, mais il nous intéresse tous.

51. La septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dont les débats viennent de se terminer, doit nous amener à réfléchir sur la meilleure manière de faciliter la réalisation d'un accord global sur le code maritime universel souhaitable, voire nécessaire, qui est l'objectif ambitieux de la Conférence. Dans ce code, les intérêts légitimes de tous les pays, dans le cadre de solutions équilibrées contribuant au nouvel ordre économique mondial que nous voulons instaurer, doivent être pris en considération. Le consensus est le seul moyen

de trouver des formules harmonieuses susceptibles d'être acceptées par tous.

52. Parmi les questions qui nous paraissent les plus importantes figure celle de l'accès aux ressources vivantes de la zone économique exclusive des autres Etats pour les pêcheurs habituels. Il nous paraît indispensable de reconnaître et de protéger les intérêts respectables de communautés humaines qui font de la pêche leur mode de vie traditionnel et dont la justification morale et juridique est incontestable.

53. Pour les ressources de la mer, comme pour tant d'autres problèmes, il faut un ordre fondé sur la coopération. C'est la seule manière valable d'exprimer la réalité de notre interdépendance. En ce sens, l'Espagne repense sa politique de coopération afin de l'orienter d'une manière plus coordonnée et efficace vers les pays et les régions auxquels elle est unie par des liens particuliers pour des raisons géographiques ou culturelles.

54. Conscients de nos limites et de nos possibilités, mais aussi de nos responsabilités, nous sommes prêts à mener une politique active de coopération avec ces pays, politique qui exprime notre désir d'établir et de consolider des réseaux de solidarité, d'interdépendance et d'intérêts mutuels.

55. La construction d'une paix liée aux droits de l'homme, au développement et à la coopération est liée aussi à l'organisation de la sécurité internationale et du désarmement.

56. Nous vivons dans un monde incertain, qui commence seulement à prendre conscience des exigences de la sécurité, et qui est donc encore un monde de conflits. La course quantitative et qualitative aux armements a des effets désastreux du point de vue économique et social, sur des plans aussi divers que l'éducation, la santé, l'alimentation, le milieu humain et les ressources humaines.

57. Des millions d'êtres humains cherchent encore à comprendre les raisons de cette situation absurde, de ce gaspillage scandaleux que représente la course aux armements.

58. Dans un moment historique où l'Etat est trop petit pour relever seul les grands défis de notre époque, qui constituent des problèmes aux dimensions mondiales, notre organisation ne répond pas encore pleinement aux exigences de la sécurité. Nous avons tendance à réagir plutôt qu'à prévoir, à nous occuper des effets d'une crise plutôt qu'à la prévenir, et c'est la raison pour laquelle bien souvent les problèmes nous paraissent insolubles. Nous n'avons pas suffisamment adapté notre organisation au monde actuel, qui est bien différent de celui de 1945 et bien distinct de celui de la guerre froide, et nous n'avons pas exploré toutes les possibilités que recèle la Charte des Nations Unies sur le plan des mécanismes de règlement pacifique des situations risquant de dégénérer en conflit, que ce soit sur le plan du règlement pacifique des différends ou sur celui de la sécurité collective.

59. L'organisation de la sécurité internationale est intimement liée au contrôle des armements et au désarmement. En juin dernier, à l'occasion du débat général à la dixième

session extraordinaire de l'Assemblée générale, j'ai eu l'occasion de rappeler que le Gouvernement espagnol faisait figurer le désarmement parmi les objectifs fondamentaux de sa politique extérieure.

60. Dans le Document final de la dixième session extraordinaire récemment adopté [résolution S-10/2], nous trouvons le germe d'une coopération plus étroite entre tous les membres de la communauté internationale. Le fait que les résultats obtenus par l'Assemblée générale l'aient été grâce à un consensus nous paraît positif et signifie que, dans une question d'importance capitale pour la cause de la paix, nous sommes entrés dans une nouvelle étape où tous pourront se faire entendre.

61. Enfin, au terme de cette analyse rapide de certains problèmes généraux et concrets de notre monde contemporain, je tiens à dire que nous souscrivons sans réserve aux observations du Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, lorsqu'il nous dit :

“L'Organisation des Nations Unies oeuvre essentiellement dans deux directions parallèles. Elle s'efforce, pour une part, grâce à la coopération internationale, de régler les immenses problèmes auxquels est aux prises, à l'heure actuelle, un monde caractérisé par des mutations et un développement en profondeur [et d'autre part de] faire que . . . aux tensions et aux conflits se substituent progressivement [des règlements politiques adoptés par la négociation et la concertation] et l'esprit de solidarité qui doivent être la marque d'un ordre mondial fondé sur le sentiment de la communauté.” [Voir A/33/1, sect. XII.]

62. La coopération et la négociation par le changement dans la paix sont deux fonctions essentielles de notre organisation. Pour réaliser pleinement ce rôle, l'Organisation des Nations Unies a plus besoin de moyens pratiques et d'un appui politique résolu des Etats Membres que de paroles. Dans un monde imparfait, l'Organisation nous offre le meilleur moyen et la meilleure voie possibles pour résoudre les problèmes vitaux dont dépendent le bien-être de la communauté internationale et la paix.

63. Etant donné la gravité et la complexité des problèmes qui, aujourd'hui plus que jamais, se posent au monde, l'Organisation des Nations Unies est une nécessité. Elle représente l'espérance de millions d'humains en un monde plus juste, plus libre et moins imparfait; elle doit guider nos pas face à des situations qui doivent trouver leur solution dans un changement pacifique, grâce à la négociation et à la coopération entre partenaires égaux.

64. C'est précisément grâce à ce changement pacifique — je me permets de le rappeler ici avec une émotion non exempte de fierté — que le Royaume d'Espagne, en vertu d'une décision libre et responsable des Espagnols, connaît aujourd'hui un système de coexistence dans le cadre d'un régime de pluralisme politique et de liberté, parce que nous sommes convaincus que c'est dans la liberté, dans la justice et dans le respect de la personne humaine que résident les fondements de la concorde et de la paix.

65. M. IBRAHIM (Jordanie) [interprétation de l'arabe] : C'est avec une sincérité profonde que la Jordanie exprime la tristesse qu'elle a éprouvée en apprenant la disparition de ce grand homme que fut Sa Sainteté le pape Jean-Paul I<sup>er</sup>. Nous estimons que c'est là une perte immense non seulement pour le monde catholique, mais aussi pour l'humanité tout entière. Nous tenons à saisir cette occasion pour présenter nos condoléances au monde.

66. Je tiens également à m'associer de la manière la plus sincère aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous féliciter, monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Vos qualités remarquables d'homme d'Etat et de fils profondément attaché à la Colombie amie et à l'Amérique latine vous ont valu une estime universelle.

67. La Jordanie tient tout particulièrement aux liens étroits qui unissent nos deux pays et nos régions, parce que de très nombreux fils de notre peuple sont des citoyens fiers et loyaux de la Colombie et de l'Amérique latine en général. De même, nous partageons un très large éventail d'idéaux, de méthodes d'approche, d'objectifs, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, qui nous amène à adopter des politiques et des attitudes très voisines dans les efforts communs que nous déployons pour parvenir à les réaliser concrètement.

68. Permettez-moi, monsieur le Président, de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de vos tâches au cours de cette session.

69. Je voudrais également rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, M. Lazar Moïsov, qui appartient au pays ami de la Yougoslavie, et dont l'oeuvre remarquable en tant que président de quatre sessions de l'Assemblée générale en 1977 et 1978 lui a valu l'estime et le respect de tous.

70. Je n'ai guère besoin de redire que la Jordanie accorde tout son appui au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts dynamiques, courageux et inlassables, comme pour ses initiatives dans la défense des principes, des objectifs et des résolutions de l'ONU en des circonstances que l'on ne peut qualifier que de très difficiles, très pénibles et constituant bien souvent des sources réelles de frustration.

71. La Jordanie est heureuse de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Îles Salomon à l'occasion de leur admission dans la famille des nations en tant qu'Etat souverain et indépendant. Nous souhaitons voir ce pays contribuer avec un plein succès à la tâche de l'Organisation des Nations Unies.

72. Pour évaluer la situation du monde telle qu'elle a évolué au cours de l'an passé, il faut réellement faire preuve de grand cynisme pour exprimer un optimisme fondé ou même pour atténuer le sentiment profond de malaise, d'inquiétude et de pessimisme qui envahit le monde en général et les régions sensibles de la planète en particulier. Une telle appréciation est presque aussi vraie sur le plan général qu'elle l'est à l'échelle de la région ou de la sous-région. Si l'on examine avec objectivité les problèmes du monde, notamment le problème suprême de la guerre et de la paix, les violentes secousses économiques, les équi-

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 14<sup>e</sup> séance.

libres et les déséquilibres militaires, la détente en tant que contribution à la coexistence amicale et universelle et non point simplement comme mécanisme défensif négatif, les points chauds du monde et les dialogues sans résultat sur des questions non réglées mais cependant fondamentales, on constate que tous ces éléments et d'autres ne laissent aucun doute sur le fait que nous vivons dans un monde troublé et divisé, incapable ou peu désireux de rechercher et de trouver des mesures réelles et réalistes susceptibles d'y porter remède. Le monde est loin d'être parvenu à ses aspirations. Bien au contraire, il semble ajouter à ses difficultés chroniques et se laisser aller à la dérive, sans réagir, sans se tenir à une direction positive et définie, en dépit de toute la rhétorique visant à prétendre le contraire.

73. Une simple lecture des divers points inclus dans l'ordre du jour de cette trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale est impressionnante, par l'étendue, la profondeur, la portée à long terme des problèmes que notre organisation mondiale va assidûment s'attacher à résoudre. C'est le rêve empreint d'utopie d'une organisation mondiale faite d'Etats membres, travaillant à se transformer elle-même en une communauté mondiale, avec toutes les ramifications qu'une telle transformation entraînerait dans tous les domaines de la vie.

74. Ce but est fort louable, comme le sont les efforts persistants que déploient les Etats, grands, moyens et petits, dans les nombreuses conférences et même dans les préparatifs plus complexes que les branches exécutives, les institutions spécialisées et les experts des Etats Membres effectuent pour renforcer leurs chances de succès. Mais, malgré tous ces efforts, on n'a pas encore réalisé de progrès décisif et il faudra encore beaucoup de temps et d'efforts pour atteindre les objectifs et les aspirations déclarés de notre organisation mondiale.

75. Dans des domaines particuliers d'importance primordiale, la question d'un désarmement mesuré et progressif devant aboutir en fin de compte à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace doit occuper une place prioritaire, parce qu'en l'absence de progrès dans ce domaine le sort du monde continuera d'être dangereusement menacé. Le fait que l'humanité soit largement consciente de cela et l'échec de la Décennie du désarmement solennellement proclamée en 1969, par l'Organisation des Nations Unies ont amené la convocation au plus haut niveau de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, du 23 mai au 30 juin de cette année. Malgré les manières diverses d'aborder les problèmes qui se sont manifestées, il est clairement ressorti de cette session qu'un consensus existait, de sorte que ce consensus a pris corps dans une déclaration, dans un programme d'action et dans diverses recommandations sur le mécanisme international devant servir aux négociations sur le désarmement [résolution S-10/2, sect. II, III et IV].

76. C'est avec un vif plaisir que nous devons relever les domaines suivants où le consensus existe : premièrement, la reconnaissance très nette qu'une poursuite de la course aux armements en cette ère nucléaire est bien plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité; deuxièmement, la reconnaissance du fait qu'il n'y a eu aucun progrès réel dans la voie de la conclusion d'un traité de désarme-

ment général et complet; troisièmement, la reconnaissance du fait que la sécurité, la paix et un désarmement graduel sont inséparablement liés aux efforts visant à accélérer l'instauration d'un nouvel ordre économique international; quatrièmement, la reconnaissance du fait qu'il faut absolument établir un mécanisme approprié dans lequel le système des Nations Unies jouera un rôle central; et enfin, et cela mérite d'être tout particulièrement souligné, l'existence d'une volonté politique des Etats Membres, et en particulier des principales puissances, d'ouvrir un chapitre nouveau qui, nous le reconnaissons tous, servirait les intérêts de l'humanité tout entière.

77. On n'a pas réalisé de miracle et on n'en attendait pas; mais faire briller une faible lumière vaut beaucoup mieux que maudire les ténèbres, et la session extraordinaire consacrée au désarmement pourrait bien s'avérer avoir été cette étincelle que l'on espérait.

78. Nous attendons encore de voir démarrer la mise en oeuvre de l'initiative aussi imaginative qu'opportune énoncée par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] au sujet de l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur un système plus équitable dans le domaine des relations internationales, en particulier en ce qui concerne le sujet, d'une importance vitale, du transfert des ressources en termes réels, y compris le transfert de la technologie. La Conférence qui a eu lieu en Argentine en août dernier et qui s'est prolongée jusqu'à la mi-septembre<sup>3</sup> mérite nos éloges, car ce fut un effort sérieux des pays en développement, en coopération avec le PNUD, pour partager leurs connaissances scientifiques et techniques et pour répartir les bénéfices de la technologie.

79. Mais, en tant que membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui représente le monde en développement, la Jordanie partage avec le Groupe la profonde déception de chacun de constater la lenteur du rythme qui a caractérisé le dialogue au sein du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale pour amener des changements structurels significatifs dans la situation réciproque du groupe relativement petit des pays riches et nantis, d'une part, et d'autre part, des deux tiers de l'humanité victimes de la pauvreté, de l'humiliation et du besoin. On espérait que le Comité, remplaçant le petit forum qui s'était créé hors du système des Nations Unies à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, refléterait l'urgence, que chacun reconnaît, d'amener des changements structurels fondamentaux dans le système économique global, changements allant dans l'esprit du nouvel ordre économique tant espéré. Mais, malheureusement, tel n'a pas été le cas, en dépit des efforts vigoureux qui ont été faits pendant toute l'année.

80. Il est superflu de répéter qu'une saine économie globale doit reposer sur des dimensions globales, et qu'il faut que les deux tiers de l'humanité qui vivent actuellement dans le besoin se transforment en des producteurs et en des consommateurs dynamiques de biens et de services.

<sup>3</sup> Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires du 30 août au 12 septembre 1978.

Il faut être ou aveugle ou féroce égoïste pour ne pas saisir combien tous les pays, développés ou en développement, retireraient de bénéfices d'une transformation structurelle du système économique mondial.

81. Ma délégation espère sincèrement que nous réussirons, au cours de la présente session de l'Assemblée, à sortir de l'impasse où s'est embourbé le dialogue au sein du Comité et que nous pourrions accomplir la tâche que nous nous sommes fixée.

82. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui elle aussi est aux prises avec une tâche formidable, continue d'être bloquée sur bien des points d'importance vitale, ainsi qu'on a pu le voir lors des deux sessions de New York et de Genève. Pour connaître finalement le succès, il faudra de la patience et de la persévérance. D'ici là, et en attendant un accord, l'humanité espère ardemment que les Etats Membres voudront bien s'abstenir de prendre des mesures irréflechies. La mer doit être un facteur d'unité et non pas un facteur de division et de discorde. Elle a de tout temps représenté une artère pour la coopération entre les nations. Ne la transformons donc pas aujourd'hui en une nouvelle arène de luttes.

83. Ma délégation a l'an dernier, lors de la trente-deuxième session de l'Assemblée, exprimé l'espoir fervent que nous pourrions, au cours de cette trente-troisième session, accueillir enfin cette année parmi nous une Namibie et un Zimbabwe souverains et indépendants. Mais les espoirs de cette assemblée ont été déçus par le régime raciste de l'Afrique du Sud, qui en plus de mener son abominable politique de l'*apartheid* poursuit son occupation illégale du Sud-Ouest africain, ainsi que par la minorité raciste du régime de Smith qui, pour sa part, poursuit son usurpation obstinée et répréhensible en Rhodésie du Sud.

84. Tout en appréciant les efforts énormes qu'ont faits les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité et qui ont abouti à l'accord signé entre eux et la South West Africa People's Organization le 12 juillet dernier à Luanda<sup>4</sup>, nous devons reconnaître que, de toute évidence, l'Afrique du Sud raciste cherche à saper et à tourner cet accord. Il est universellement reconnu que, en cette onzième heure, un échec ne pourrait que plonger les peuples pacifiques d'Afrique dans un abîme de destructions indescriptibles et d'indicibles souffrances.

85. La Jordanie appuie sans réserve les résolutions sur la Namibie adoptées, à Khartoum, par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, au cours de sa quinzième session ordinaire, du 18 au 22 juillet, de même que les résolutions adoptées par le Conseil des ministres de l'OUA, à sa trente et unième session ordinaire, du 7 au 18 juillet [voir A/33/235 et Corr.1].

86. Pour ce qui est de la situation à Chypre, qui est pour nous un voisin amical, nous espérons sincèrement en Jordanie que les deux communautés chypriotes et tous les citoyens de Chypre parviendront rapidement à un *modus vivendi* acceptable pour chacun dans le cadre de l'intégrité

territoriale et de l'indépendance de l'île, les droits fondamentaux de chacune des deux communautés étant mutuellement reconnus.

87. Au cours des trois dernières années, le Liban a souffert d'une tragédie de plus en plus catastrophique. Le Liban n'a qu'un, et un seul, gouvernement légitime, sous la présidence de M. Elias Sarkis.

88. Tous les efforts faits par le Président du Liban, avec l'appui de la grande majorité des ressortissants libanais épris de paix, ont été réduits à néant par de multiples interventions israéliennes qui se sont opposées à toutes les tentatives pour panser les plaies profondes dont le Liban et son peuple ont souffert.

89. Malgré les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) — catégoriques et sans ambiguïté — du Conseil de sécurité, qui ont été répétées récemment par ce dernier, Israël persiste, en présence de la FINUL, à contrecarrer les efforts de l'autorité légitime libanaise et de ses forces armées pour restaurer sa souveraineté sur le territoire du Liban dans son ensemble; ces efforts, s'ils avaient été couronnés de succès, auraient ouvert la voie au retour du Liban à ce qu'il a toujours été : une terre d'amour, de fraternité et de prospérité.

90. En même temps, nous avons le devoir de lancer un appel solennel à tous les dirigeants et à tous les ressortissants libanais pour qu'ils se rassemblent derrière leur gouvernement légitime et lui accordent leur plein appui afin de lui permettre de faire face à sa responsabilité historique, de venir à bout des nombreux conflits internes et de restaurer la sécurité, la stabilité et la prospérité au Liban. Nous sommes unanimes à demander que l'on mette fin à la tragédie du Liban, qui a duré si longtemps qu'il est devenu impossible de la passer sous silence.

91. La position de la Jordanie quant à la question de la Palestine et la situation au Moyen-Orient s'inspire de principes et de droits fondamentaux que l'on ne peut ignorer. Depuis 1967, la Jordanie a lutté pour obtenir un règlement général et l'établissement d'une paix juste et durable dans la région. La Jordanie a participé en 1967, dans les conditions les plus difficiles, à l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et n'a cessé de travailler à sa mise en oeuvre sur le plan international aussi bien que sur le plan arabe. Elle l'a fait, poussée par l'urgence d'épargner à cette région les calamités de guerres incessantes et de permettre à notre peuple de vivre en paix dans le cadre d'un règlement pacifique fondé sur des obligations réciproques. Conformément à ces obligations, Israël devrait se retirer de tous les territoires arabes occupés et le peuple de Palestine devrait pouvoir exercer son droit à l'autodétermination dans une totale liberté, en échange de la cessation des hostilités, de l'établissement de la paix et de l'adoption de garanties mutuelles de sécurité, avec l'appui de la communauté internationale qui n'a cessé de demander ces garanties. Mais, au cours des 11 années de guerre et d'occupation qui se sont écoulées, Israël, par ses actions et par les déclarations répétées de ses dirigeants, a rejeté le principe du retrait et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Au contraire, il a poursuivi activement une politique d'implantation de colonies dans les territoires occupés et s'est efforcé d'effacer l'identité arabe des terres

<sup>4</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12775.



occupées, particulièrement dans la ville sainte de Jérusalem, coeur de la cause palestinienne, point de rencontre de tous les croyants et symbole des droits arabes et de leur foi en la paix, la bonté et la fraternité.

92. Les pratiques adoptées par les gouvernements israéliens successifs ont donné un nouveau sens au terme "occupation" tel qu'il est interprété sans ambiguïté dans le droit international, car l'occupation israélienne — contrairement à d'autres occupations militaires — est infiniment plus destructrice en ce sens qu'elle s'accompagne d'une politique délibérée, calculée et continue de colonisation de ce qui restait de la Palestine après l'affrontement de 1948.

93. Le Gouvernement jordanien a, à maintes reprises, répété qu'il était en faveur d'une paix juste et d'un règlement général fondé sur la clarté des objectifs et sur des décisions substantielles. Ce règlement doit inclure, de façon très nette, la déclaration qu'Israël a vraiment modifié sa politique réelle concernant le retrait, la cause du peuple palestinien et les conditions préalables d'une paix juste. Nous recherchons une paix honorable dans laquelle nous puissions vivre et dans laquelle puissent vivre également les générations futures.

94. Nous appuyons toute formule raisonnable d'action commune à l'échelon arabe et à l'échelon international qui puisse être acceptée par toutes les parties intéressées au cours des phases décisives à venir, y compris la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient à Genève. Nous nous adressons à la communauté mondiale, au nom de laquelle le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967) et lui a donné une interprétation correcte. Cette interprétation découle du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force d'occupation. La communauté internationale doit imposer sa volonté, mettre fin à l'agression, empêcher toute transgression du droit et des préceptes internationaux et mettre en oeuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

95. La Jordanie a répété une fois de plus, après la publication des résultats des entretiens de Camp David, qu'elle est en faveur d'une paix juste et qu'elle appuie tous les efforts destinés à arriver à un règlement général.

96. La Jordanie a également exprimé sa profonde estime au Président des Etats-Unis, M. Carter, pour son courage, ses efforts persistants et sa persévérance en faveur de la paix. Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie a étudié très soigneusement et avec un esprit ouvert les accords<sup>5</sup> auxquels ont abouti les réunions de Camp David, auxquelles il n'a pas participé, accords qui ne le lient aucunement. Je tiens à répéter les principes qui détermineront la position de la Jordanie pour l'évaluation des résultats des réunions de Camp David dans leur ensemble, et pour la prise de position et de mesures qui en découlera. Ces principes sont les suivants.

97. Premièrement, la Jordanie croit en un règlement général qui s'adresse aux multiples dimensions de la cause palestinienne et du conflit arabo-israélien qui en a résulté. Il

faut également garantir la restauration des droits légitimes du peuple palestinien sur le sol de la Palestine, ainsi que les droits arabes, d'une façon générale et sur tous les fronts, avec la participation de toutes les parties intéressées.

98. Deuxièmement, tout règlement définitif doit être fondé sur un retrait complet des Israéliens de tous les territoires arabes occupés en 1967, y compris la rive occidentale, Gaza et le Golan, et la restauration de la souveraineté arabe sur la Jérusalem arabe. Il doit inclure également le droit du peuple palestinien à déterminer son destin dans une liberté totale, et garantir la sécurité et la paix de toutes les parties.

99. M. Cyrus Vance, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, a rendu visite récemment aux dirigeants de la Jordanie. Des échanges de vues utiles et francs ont eu lieu, au cours desquels le Secrétaire d'Etat américain a expliqué ce qu'étaient les accords issus des réunions de Camp David et l'interprétation qu'en donnent les Etats-Unis. La partie jordanienne, à son tour, a demandé des précisions sur un certain nombre de questions fondamentales ayant trait au retrait total des terres arabes occupées, à l'avenir de la rive occidentale et de la bande de Gaza, à la restauration de la souveraineté arabe sur la Jérusalem arabe, au principe du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à la cause des réfugiés palestiniens, à la présence de colonies israéliennes sur les terres arabes occupées et à d'autres questions se rapportant à un règlement pacifique.

100. La Jordanie ne fermera aucune porte qui pourrait conduire à la cessation de l'occupation, mais continuera de frapper à toutes les portes, afin de délivrer notre peuple de sa servitude. Nous voulons répéter que nous ne sacrifierons pas nos principes ni nos droits nationaux. Et, tout en considérant que le peuple palestinien est partie principale dans cette question, la Jordanie n'esquivera pas et ne se soustraira pas à ses responsabilités nationales et internationales en ce qui concerne la cause de la paix.

101. La Jordanie est en faveur d'une paix juste et elle poursuivra son dialogue avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue de trouver un *modus vivendi* pour coopérer dans la recherche de la paix, coopération qui pourrait assurer un règlement général et juste conformément aux principes que nous avons esquissés. La Jordanie mènera également des pourparlers parallèles à la fois généraux et détaillés, à l'échelle arabe ou internationale, pour poursuivre ses objectifs déclarés.

102. Tandis que nous assistons à l'entrée du Moyen-Orient dans une nouvelle phase très délicate, dans le cadre des efforts de recherche de la paix, nous espérons sincèrement et nous sommes certains que la position fondamentale et très nette de la Jordanie provoquera des réactions positives de la part de la communauté internationale et que cela permettra de mettre fin à cette si longue agonie du peuple palestinien, permettra de faire naître la sécurité et la stabilité pour les peuples du Moyen-Orient et contribuera à la paix dans le monde entier.

103. M. CHEVEL (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation, pour votre élection aux fonctions élevées de

<sup>5</sup> Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter plein succès dans cette tâche lourde de responsabilités.

104. La délégation de la RSS d'Ukraine voudrait également souhaiter la bienvenue à la délégation des Iles Salomon qui, pour la première fois, prend place à l'Assemblée générale. Nous souhaitons sincèrement toutes sortes de succès à ce nouveau pays.

105. La situation mondiale réelle et les jugements qui ont été portés à son sujet par bien des délégations au cours de la présente session nous conduisent à la conclusion que, malgré les menées des adversaires de la paix et de la coopération entre les peuples, la lutte pour une détente dans la stabilité, pour la paix et le désarmement a prouvé qu'elle était forte et qu'elle est soutenue par les peuples. L'exemple de l'Europe, où la situation se développe, sous l'heureuse influence de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, montre que la détente a déjà trouvé son expression dans des faits concrets et favorables que nous voyons se refléter notamment dans les relations entre l'Union soviétique et la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Suède, l'Autriche, la Finlande et bien d'autres pays, dans le cadre du développement général des relations des pays socialistes avec les pays de l'Europe occidentale.

106. Liés étroitement par une communauté de vues, par une indissoluble amitié, agissant dans l'unité, les Etats de la communauté socialiste font tout pour élargir et approfondir la détente, pour faire cesser la course aux armements et renforcer la paix et la sécurité internationales. Les peuples sont de plus en plus persuadés que la paix et le socialisme ne font qu'un.

107. Cependant, nous voudrions maintenant appeler votre attention sur des événements qui compliquent la situation internationale. Les faits démontrent qu'en cette heure même nous assistons à une recrudescence des forces impérialistes et autres forces réactionnaires qui essaient d'arrêter l'évolution dynamique de la détente et de l'empêcher de s'étendre au monde entier. Les événements récents montrent que des changements dangereux se produisent dans le monde, retardant l'évolution de facteurs favorables. Que se passe-t-il au juste ?

108. Le regain d'activité des adversaires de la détente, des impérialistes et des réactionnaires s'explique avant tout, à notre avis, par le fait que le processus positif dans les relations internationales menace les intérêts de ceux qui profitent de la course aux armements, qui cherchent à garder la domination coloniale, l'inégalité et l'exploitation, et répond aux intérêts de ceux qui cherchent à perpétuer la "guerre froide".

109. Arrêter les progrès de la détente, empêcher que la détente politique ne soit complétée par une détente militaire et retarder le progrès social — voilà l'objectif que se sont fixé les adversaires des peuples, des impérialistes et réactionnaires extrémistes jusqu'aux dirigeants de Pékin qui font leur jeu.

110. C'est ainsi que les décisions militaristes du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont été considérées comme un véritable défi. Au moment même de

la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement, ce conseil a approuvé un programme à long terme de renforcement de la course aux armements du bloc de l'Atlantique Nord. Aux Etats-Unis, un budget militaire considérable a été approuvé pour l'exercice financier 1979; des sommes énormes sont allouées pour la mise au point et la fabrication de nouvelles catégories d'armes et de nouvelles armes de destruction massive telles que la bombe à neutrons et les missiles de croisière. On entend à nouveau des déclarations belliqueuses qui nous rappellent les temps de la "guerre froide" et qui sont destinées, comme le dit la presse américaine, à faire jouer le "muscle de la guerre". Afin de masquer leur course aux armements, ces déclarations présentent l'Union soviétique comme une "menace à la paix" et elles calomnient sa politique de solidarité avec les peuples qui luttent contre le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations. Cette absurdité tourne au ridicule lorsqu'on entend dire que de nouvelles catégories d'armes et des déclarations belliqueuses ne sont nécessaires qu'en tant qu'"atout dans le jeu" avec la partie soviétique ou en tant que "confirmation de la force et du courage" des divers dirigeants du gouvernement. Mais leur enjeu est trop grand. Le monde est trop saturé d'armes pour jouer avec le feu, pour risquer la paix au nom de considérations de simple conjoncture.

111. Nous voyons donc les dirigeants de Pékin se joindre aux forces d'agression de l'Ouest pour se féliciter ouvertement de la militarisation de leur pays et prédire qu'une nouvelle guerre, un affrontement thermonucléaire, est inévitable. En provoquant des conflits et en s'opposant avec force à la détente, les dirigeants de Pékin ne font toutefois que montrer de plus en plus leur propre visage. Ils ont beau faire semblant d'être non alignés, ils ne trompent personne. D'ailleurs, tout récemment, dans cette même salle, au cours de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui était consacrée au désarmement, les représentants de Pékin se sont prononcés contre les aspirations des pays non alignés qui souhaitent le renforcement de la détente, la fin de la course aux armements, et ces propos, à leur honte, se sont retournés contre eux. Et maintenant ils se prononcent nettement contre l'octroi aux Etats non nucléaires d'une garantie de puissances nucléaires pour leur sécurité. Nous sommes convaincus que cette attitude ne sera pas appuyée au cours de la présente session ou lors de sessions ultérieures.

112. Rejetant cette orientation vers la rivalité dans les armements, l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont proposé un programme large et réaliste de mesures tendant à limiter la course aux armements. Ce programme porte sur les armements classiques et nucléaires.

113. La cessation de la course aux armements et le désarmement, tels sont les problèmes capitaux du moment dans les relations internationales. Ce sont les problèmes capitaux parce que, pour citer une phrase imagée de Léonid Brejnev, "le terrain de la coopération pacifique entre les Etats est vraiment enlaidi par la poursuite de la course aux armements".

114. Ces dernières années, plusieurs pas importants ont été faits sur la voie de la limitation de la course aux armements et, aujourd'hui, nous pouvons enregistrer un très net progrès dans les pourparlers entre l'Union soviétique, les

Etats-Unis et le Royaume-Uni sur l'interdiction générale et complète de tous les essais nucléaires dans tous les milieux. Les pourparlers soviéto-américains sur l'interdiction des armes chimiques semblent aussi progresser. Cependant, l'accord sur ces questions n'est pas encore mis au point et nous espérons que les travaux s'accéléreront.

115. Dans le monde, on semble comprendre enfin que la cessation de la course aux armements nucléaires et la réduction du nombre des Etats qui possèdent ces armes doivent nous rapprocher du désarmement nucléaire. Un accord qui permettrait aux Etats ne possédant pas l'arme nucléaire de renforcer leur sécurité serait une contribution substantielle à la solution de ce problème.

116. La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies est saisie d'une proposition urgente et importante de l'Union soviétique en vue de la conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de sécurité données aux Etats non nucléaires [A/33/241]. Cette proposition a été exposée de manière convaincante ici même ces derniers jours [8<sup>e</sup> séance] par M. A. Gromyko, membre du bureau politique du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et ministre des affaires étrangères de l'URSS. La délégation de la RSS d'Ukraine appuie sans réserve cette proposition ainsi que le projet de convention présenté par l'Union soviétique [*ibid.*, *annexe, additif*].

117. Cette proposition tient compte des désirs des Etats non nucléaires qui veulent assurer leur sécurité, comme ils l'ont d'ailleurs déclaré à maintes reprises aux Nations Unies. Le projet tient également compte de l'appel lancé au monde par la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

118. L'Union soviétique a déclaré qu'elle n'emploierait jamais l'arme nucléaire contre les Etats qui renonceraient à la fabriquer ou à se la procurer et qui ne la posséderaient pas sur leur propre territoire. L'Union soviétique a aussi engagé toutes les autres puissances nucléaires à suivre son exemple et à contracter des engagements analogues. Comme les membres de l'Assemblée le savent, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont également pris des mesures en ce sens, mais ils les ont assorties de réserves. Manifestement, la solution la plus efficace de ce problème serait de prévoir une obligation universelle en la matière, sous forme d'accord multilatéral. C'est d'ailleurs en ce sens que va le projet de convention internationale de l'Union soviétique.

119. Il est certain que la convention renforcera le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Ce n'est un secret pour personne que nous sommes nombreux à nous préoccuper de la perspective d'acquisition d'armes nucléaires par des Etats tels que l'Afrique du Sud et Israël. L'armement nucléaire entre les mains de tels régimes serait extrêmement dangereux pour le monde, et surtout pour l'Afrique et le Moyen-Orient.

120. Le problème de la non-prolifération des armes nucléaires est lié indissolublement à celui du non-déploiement des armes nucléaires sur le territoire des Etats qui ne les possèdent pas encore. Ce dont il est question, c'est qu'il faut que ces Etats promettent de ne pas permettre que des armes nucléaires soient introduites sur

leur territoire, et les puissances nucléaires, de leur côté, doivent promettre de ne pas déployer d'armes nucléaires dans les pays qui ne les possèdent pas encore. Un engagement en ce sens pris par les puissances nucléaires comme par les puissances non nucléaires contribuerait à empêcher l'éventualité de toute déstabilisation de la situation stratégique actuelle et nous ferait avancer vers l'élimination totale de ces armes des différents territoires. Nous voudrions que toutes les puissances intéressées prennent cet engagement.

121. A la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Union soviétique a proposé de faire cesser la fabrication des armes nucléaires et de réduire petit à petit ses stocks. L'Acte final de la Conférence relève la nécessité pressante de négociations à ce sujet.

122. Notre délégation estime qu'il faut entamer ces négociations le plus rapidement possible.

123. Nous comprenons qu'il faudra concilier des problèmes très difficiles au cours de ces négociations : par exemple, les questions de savoir comment mettre en oeuvre la cessation de la production d'armes nucléaires, comment réduire progressivement les stocks de ces armements, quelles étapes devront être envisagées pour s'orienter dans cette direction, dans quelle mesure certaines puissances nucléaires devront participer à chaque étape du processus, compte tenu des différents niveaux de leurs potentiels nucléaires et militaires, comment maintenir intact l'équilibre existant dans le domaine de la puissance nucléaire tout en abaissant constamment son niveau. La façon même de poser ces problèmes dans le document présenté par l'Union soviétique<sup>6</sup> à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement atteste l'attitude concrète pratique de l'Union soviétique à l'égard des pourparlers envisagés et montre qu'elle tient compte des nombreuses opinions qui existent à l'égard de cette question et qui ont été exprimées, en particulier, aux sessions de l'Assemblée générale. Le but est donc clair et les moyens d'y parvenir sont tracés. Nous invitons les délégations à cette session à faire tout leur possible pour que les pourparlers commencent sans retard.

124. Notre délégation souhaite que la Conférence mondiale du désarmement fasse l'objet de préparatifs concrets. La Conférence mondiale du désarmement, tribune internationale jouissant d'un si grand prestige, pourrait adopter des décisions qui seraient obligatoires pour tous les Etats.

125. Il va de soi — et nous ne nous lasserons jamais de le répéter — que l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures de désarmement nucléaire doivent aller de pair avec le renforcement de garanties juridiques internationales de sécurité des Etats, telles que, par exemple, la conclusion d'un traité sur le non-recours à la force dans les relations internationales. A cet égard, nous sommes très heureux de noter que le Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe de non-recours à la force dans les relations internationales, qui est saisi de ce projet de traité, a commencé ses travaux. A notre avis, ce projet mérite d'être appuyé par tous.

<sup>6</sup> Voir document A/S-10/AC.1/4.

126. Notre délégation juge très importante la proposition de la République populaire de Pologne selon laquelle l'Assemblée générale devrait adopter une déclaration sur l'éducation des peuples dans un esprit de paix [A/C.1/33/2]. La délégation ukrainienne se prononce en faveur de son adoption.

127. L'ordre du jour de notre session contient, comme toujours, de nombreuses questions concernant l'élimination définitive du colonialisme et l'établissement dans le monde de relations grâce auxquelles les puissances impérialistes cesseraient d'exploiter les jeunes Etats indépendants. L'Afrique occupe depuis peu le centre de la scène politique mondiale. La domination du système colonial et raciste dans le sud de ce continent touche à sa fin. L'Organisation des Nations Unies joue le rôle qu'il convient dans ce domaine - notamment son Comité spécial contre l'*apartheid*, dont la RSS d'Ukraine fait partie.

128. Cela fait plus de deux ans que l'impérialisme est passé à l'attaque contre les forces de libération nationale et sociale en Afrique. Cette attaque est menée sous la fausse devise du "rétablissement de la stabilité" dont les peuples du continent africain ont tant besoin. Du point de vue des impérialistes, la "stabilité" signifie avant tout la possibilité d'exploiter librement l'Afrique, en se sentant sûrs de pouvoir conserver à jamais leurs positions économiques et leurs monopoles dans les pays africains. Et, de même, tout ce qui constitue une menace à la préservation et à la consolidation des positions néo-colonialistes de l'Occident est qualifié de "déstabilisation" de l'Afrique ou de violation d'un certain "code de la détente" assez particulier. Entre-temps, l'Occident est en train de concocter des prétendus plans pour un règlement fictif au Zimbabwe, qui maintiendraient sous une forme légèrement déguisée le vieux régime raciste. En outre, les impérialistes entravent l'application des décisions adoptées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie. Nous sommes certains que les peuples de l'Afrique ne permettront pas que leur destin soit tracé par ceux-là même qui, il y a 15 ou 20 ans, exerçaient sur leur continent la domination coloniale la plus complète.

129. La politique des pays socialistes à l'égard de l'Afrique est claire et constante. Ces pays sont, comme toujours, aux côtés des forces qui défendent l'indépendance nationale, le progrès social et la démocratie. Ils ne recherchent aucun avantage pour eux-mêmes, aucune concession, aucune domination politique ni aucune base militaire. La RSS d'Ukraine, en particulier, participe activement au développement des relations entre l'URSS et les jeunes Etats indépendants, relations qui visent à renforcer l'indépendance politique et économique de ces Etats et à favoriser la lutte contre les vestiges du joug colonial, de l'*apartheid* et du racisme. La délégation de la RSS d'Ukraine s'inspirera également de ces principes lors de l'examen par l'Assemblée générale des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

130. Le règlement du conflit du Moyen-Orient occupe une place prédominante dans les activités de l'Organisation des Nations Unies. La crise du Moyen-Orient se poursuit sans relâche, et le charbon de la guerre qui brûle sous la cendre risque de s'enflammer. Les transactions séparées que l'on ourdit actuellement dans les coulisses ne sauraient dénouer

le noeud des divergences qui existent au Moyen-Orient. En fait, ces transactions cachées visent à diviser les Arabes, à les élever les uns contre les autres, à imposer aux pays arabes des conditions qui sont favorables à Israël et à renforcer la situation existante pour permettre à Israël de jouir impunément des fruits de l'agression. Par ces transactions, on empêche l'Organisation de libération de la Palestine de participer à la solution du conflit, bien que cette organisation soit le seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine et soit à la tête de sa juste lutte pour conquérir la liberté et parvenir à l'indépendance nationale.

131. Ce n'est que sur la base du retrait complet des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, de la réalisation des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris la création de son propre Etat indépendant, et des garanties internationales de sécurité pour tous les Etats de la région que l'on pourra éliminer ce conflit.

132. Non loin du Moyen-Orient se trouve Chypre. La situation dans cette île demeure tendue. La RSS d'Ukraine, comme toujours, préconise la solution du problème sur la base de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, ainsi que de la convocation d'une conférence internationale représentative sur la question de Chypre, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

133. Récemment, on a commencé à comprendre de plus en plus en Asie que la paix et la sécurité doivent être également renforcées dans ce continent grâce à des mesures conjointes de la part de tous les Etats asiatiques. Pour y parvenir, il s'impose avant tout de mettre un terme aux tentatives d'hégémonie qui visent à étouffer le Viet Nam socialiste et à violer sa souveraineté. Nous déclarons du haut de cette tribune que, à l'instar du peuple soviétique tout entier, nous sommes pleinement solidaires du peuple héroïque du Viet Nam.

134. Il est grandement temps d'appliquer la résolution adoptée lors de la trentième session de l'Assemblée générale concernant la question de Corée [résolution 3390 A (XXX)], qui vise à assurer la réunification pacifique de la Corée sans ingérence étrangère et le retrait des forces étrangères de la Corée du Sud.

135. Parmi les manoeuvres de diversion auxquelles a recours l'impérialisme dans le but d'empêcher des décisions concrètes à l'égard des problèmes brûlants de l'actualité, il faut également citer la campagne hypocrite qu'il mène pour la défense des droits de l'homme. On s'efforce de s'ingérer dans les affaires intérieures des peuples, y compris le peuple ukrainien, pour déformer le véritable caractère de la démocratie socialiste. Les échos de cette campagne se font également entendre à l'Organisation des Nations Unies, où les pays occidentaux sont à l'origine d'une proposition bien connue visant à créer un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. On a commencé dernièrement à se servir de cette campagne pour défendre des personnes qui, ayant été recrutées par des services de renseignements étrangers, mènent des activités subversives contre le système socialiste. Mais il n'y a guère d'Etat dans le monde qui ne punisse ces crimes et ne protège sa sécurité

contre les manoeuvres des agents des services de renseignements étrangers. Les pays socialistes ne sauraient faire exception à cette règle générale.

136. Nous appuyons la coopération de tous les Etats pour favoriser et encourager les droits de l'homme. Les pays capitalistes, où le chômage est en hausse et où le droit au travail, au logement, au repos et aux soins médicaux n'est pas assuré, violent de façon massive les droits de millions de travailleurs. En dépit du fait que ces pays pratiquent la discrimination contre les minorités ethniques, que les immigrants en provenance des pays en développement y sont victimes d'une exploitation brutale et que des milliers de prisonniers politiques languissent dans des prisons, les représentants de ces pays, comble de l'hypocrisie, se prononcent en faveur de la défense des droits de l'homme.

137. Ceux qui maintiennent des liens étroits avec les racistes sud-africains, qui oppriment 20 millions d'Africains, ceux qui fournissent des armes modernes aux agresseurs israéliens, qui privent le peuple arabe de Palestine des terres qui lui appartiennent, ceux qui ont porté au pouvoir au Chili la clique fasciste de Pinochet, tous ceux-là n'ont pas le droit moral de se prononcer sur les droits de l'homme. La RSS d'Ukraine, en tant que membre du Comité spécial contre l'apartheid et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, apportera toujours sa contribution à la lutte pour rétablir les droits de l'homme dans les pays où ils sont foulés aux pieds et où domine le capital. A ceux qui cherchent à s'ingérer dans nos affaires intérieures, aux "critiques" de la démocratie socialiste, nous aimerions répondre en citant ce qu'a dit V. V. Shcherbitsky, premier secrétaire du Comité central du parti communiste ukrainien, du haut de la tribune du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine, à l'occasion de l'adoption par la République de sa nouvelle constitution. Notre démocratie, a-t-il dit,

"... reflète et défend les intérêts de la classe laborieuse, de tous les travailleurs de la société socialiste. Le peuple ukrainien s'est toujours prononcé et se prononce en faveur d'une telle démocratie."

138. L'ordre du jour contient également une autre série de questions qui, sans exagération, constituent réellement des problèmes mondiaux dont la solution est attendue avec impatience par une très grande partie de l'humanité. Je veux parler des problèmes qui consistent à surmonter le retard économique des pays en développement et qui ont trait à la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique.

139. Il faut constater en effet que l'état actuel des relations économiques internationales, qui s'est établi alors que la configuration des forces mondiales était tout autre et qui ne répond plus qu'aux intérêts égoïstes des monopoles impérialistes, va maintenant à l'encontre des intérêts vitaux de la majorité écrasante des pays et ne va pas dans le sens du développement de la situation internationale dans son ensemble. Cette contradiction apparaît avec encore plus d'évidence maintenant que la détente crée un climat favorable à la solution des problèmes économiques de l'heure dans l'intérêt de tous les peuples du monde.

140. La proposition soviétique concernant la réduction des budgets militaires<sup>7</sup> offre un moyen direct de contribuer de façon concrète à la solution des problèmes du développement. Nous espérons que cette proposition recevra un appui unanime et sera mise en oeuvre.

141. Le facteur principal dans les efforts déployés par les pays en développement pour arriver à un progrès réel est, nous en sommes convaincus, leur lutte inébranlable contre l'arbitraire et le néo-colonialisme dans les relations économiques internationales et la réalisation de transformations socio-économiques radicales. Dans cette lutte, les pays en développement peuvent compter pleinement sur la solidarité des peuples des pays socialistes, leurs alliés dans le combat contre les adversaires communs, à savoir l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme.

142. La situation dans le monde à l'heure actuelle s'est aggravée. Les problèmes contemporains attendent une solution. La politique de détente poursuivie par l'Union soviétique, les pays socialistes et les forces éprises de paix du monde entier a créé la possibilité de s'engager dans la voie de la cessation de la course aux armements, de la liquidation des foyers de conflit, du développement de la coopération entre les Etats. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de saisir ces possibilités, d'écarter les obstacles élevés par ceux qu'effraie la perspective de la paix et de la sécurité internationales. Passer des paroles aux actes, tel est, selon nous, notre devoir essentiel aujourd'hui. Et cela concerne avant tout le problème de la cessation de la course aux armements et le désarmement. Nous sommes convaincus que si nous n'adoptons pas très prochainement des mesures décisives contre la course aux armements, nous paierons très cher notre inaction. La trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies doit amorcer ce tournant décisif dans le sens d'actions concrètes, de décisions et d'ententes pratiques.

143. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine est prête, avec les autres délégations, à aborder ce tournant, et elle est prête à le faciliter. Que les actes parlent plus haut que les paroles ! Que la cause de la paix soit renforcée dans le monde entier !

144. M. NSEKALIJE (Rwanda) : Monsieur le Président, la délégation rwandaise s'associe aux félicitations et aux éloges qui vous ont été adressés à l'occasion de votre élection à la présidence de cette illustre assemblée. La confiance unanime de notre honorable assemblée pour votre élection à la présidence de sa trente-troisième session ordinaire est sans nul doute un hommage mérité rendu aussi bien à vos qualités exceptionnelles qu'au rôle que votre pays a joué et poursuit sur la scène internationale pour l'avènement d'un monde épris de liberté, de justice et de progrès.

145. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, illustre fils du peuple yougoslave, cette nation qui n'a cessé de lutter pour la réalisation des nobles objectifs du non-alignement.

<sup>7</sup> Voir document A/S-10/AC.1/4, annexe, sect. 7.

146. L'année passée, à la même période, à cette même tribune, je disais, parlant de M. Kurt Waldheim :

“Mon pays, le Rwanda, a toujours hautement apprécié les efforts et la sagesse éprouvée de notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dans l'accomplissement de ses tâches très délicates pour assurer à l'Organisation des Nations Unies un rayonnement et une efficacité à la hauteur de sa mission.”

Il m'est particulièrement agréable de renouveler ici la très haute estime de mon pays pour ses efforts inlassables en faveur du triomphe des objectifs et des principes de notre organisation.

147. Par ailleurs, nous partageons la joie des populations des Iles Salomon en cette date mémorable de leur admission comme nouvel Etat Membre de notre organisation. L'indépendance des Iles Salomon constitue un nouveau jalon vers la liquidation complète du colonialisme et de la domination étrangère de par le monde.

148. La marche irrésistible vers la liquidation du colonialisme et de la domination étrangère devrait aller de pair avec la lutte contre le déséquilibre mondial actuel, lutte caractérisée par l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

149. La recherche de ce nouvel ordre implique la liquidation implacable de la misère, de l'ignorance et de la maladie et la réduction du fossé qui sépare les nations pauvres des nations riches. Celles-ci, au lieu de rivaliser dans la fabrication d'armes de plus en plus sophistiquées, devraient penser qu'il existe un combat plus noble, le combat pour la justice sociale universelle. Ce serait d'autant plus facile que les fonds épargnés sur la course aux armements seraient reconvertis dans l'aide au développement. En effet, plus de 400 milliards de dollars américains engloutis chaque année dans la fabrication d'armes de destruction massive sont largement suffisants, faisons-nous, pour faire décoller toutes les économies nationales des nations pauvres.

150. Nous sommes convaincus que les crises actuelles, tant économiques que politiques, trouvent leur support dans cette inégalité que certaines nations cherchent à perpétuer au service d'une politique sans scrupule assortie d'une multitude de formes d'hégémonie.

151. A cet égard, au moment où la nécessité du respect des droits de l'homme retient au plus haut point l'attention de la communauté internationale, une action résolue s'impose à chacune de ces puissances pour substituer le respect de la dignité humaine à la violence et à l'oppression des régimes démoniaques du racisme et de l'apartheid.

152. De la sorte, les peuples de Namibie, du Zimbabwe et d'Azanie doivent recouvrer la liberté; notre devoir de solidarité concrète est de les appuyer par tous les moyens, y compris la force armée, puisque les seuls moyens pacifiques n'ont pas pu fléchir la tyrannie des régimes de Pretoria et de Salisbury.

153. L'histoire africaine et même universelle flétrira la mémoire de ces deux bourreaux, non seulement pour leurs méfaits envers la race noire, mais aussi envers l'Afrique tout entière et envers l'humanité.

154. Pour le Zimbabwe, les pourparlers de paix ayant échoué, les combattants de la liberté sont à encourager dans leur détermination. Nous soutenons le Front patriotique, représentant légitime du Zimbabwe, dans sa détermination de mener le pays à une véritable indépendance. Les autres nationalistes qui ont voulu composer avec les rebelles racistes doivent comprendre, en fin de compte, qu'ils se sont laissés bernier par des promesses illusoires, car, en tout état de cause, toute véritable négociation doit tenir compte des propositions du Front patriotique.

155. Nous avons pleinement conscience que les deux bastions du racisme tomberont tôt ou tard sous la marche irrésistible de l'histoire. Leurs provocations à l'égard des Etats de première ligne n'y changeront rien. Ceux-ci sont déterminés à continuer à aider leurs frères en lutte, soutenus qu'ils sont par le reste des peuples africains et par d'autres peuples du monde épris de paix et de liberté.

156. Par ailleurs, en ce qui concerne la Namibie, la délégation rwandaise n'a pas perdu de vue les efforts que les puissances occidentales membres du Conseil de sécurité poursuivent ni le mérite qui revient à leur initiative. Néanmoins, les manoeuvres dilatoires et perfides d'Ian Smith et de Vorster et en particulier l'agression féroce et les massacres des populations paisibles de la Zambie, du Mozambique et de l'Angola mettent aussi en cause la crédibilité de leur bonne foi. Il leur appartient, à ce titre, d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

157. L'Afrique reste attentive à toutes ces péripéties et à toute tentative de saper son unité et sa cohésion, en suscitant ou en encourageant des conflits entre les Etats africains pour les détourner de leurs préoccupations fondamentales.

158. Notre continent doit cesser d'être le creuset des luttes d'influence animées par un néo-colonialisme mal camouflé.

159. Les relations interétatiques doivent se baser sur les principes contenus dans la Charte de l'OUA et la Charte des Nations Unies. Nous devons arriver à résoudre toujours nos conflits par des moyens pacifiques, à l'écart de toute ingérence étrangère qui n'a pour d'autre but que d'inciter les Africains à une autodestruction aveugle pour servir les intérêts des forces hégémonistes.

160. L'agression perpétrée contre la nation arabe par Israël touche directement les peuples de notre continent. Les peuples du Moyen-Orient appartiennent à deux civilisations : l'africaine et l'arabe. Ces liens qui nous unissent au monde arabe suffisent pour justifier notre indignation contre la politique annexionniste d'Israël.

161. Cette haute instance n'a jamais cessé de rappeler qu'Israël doit restituer les territoires arabes occupés, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et que le peuple palestinien doit pouvoir disposer de sa

8 Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 26<sup>e</sup> séance, par. 3.

propre destinée, du plein droit à l'autodétermination au sein d'une patrie retrouvée.

162. Mon gouvernement appuie, sur ce chapitre, les efforts du Gouvernement des Etats-Unis en vue de renforcer la dynamique d'un processus vers la paix juste et durable dans la région. Nous pensons en effet que le sommet de Camp David constitue peut-être un pas très important vers la réalisation de cet objectif.

163. Je ne sais pas si cette assemblée aura une réponse immédiate et adéquate à la question fondamentale de savoir comment mettre fin aux conflits armés et instaurer la paix universelle, but ultime et finalité de notre organisation.

164. Nous constatons en effet, hélas, que certains conflits cessent mais que d'autres naissent ailleurs ou dans la même région, à travers le monde.

165. Ma délégation déplore de tels conflits sur notre planète, surtout entre pays frères et voisins, comme ceux que nous connaissons sur les frontières sino-vietnamienne et vietnamo-cambodgienne. Elle regrette l'exode que de telles tensions imposent aux populations innocentes, victimes de menées qui dépassent leur entendement.

166. L'autre obstacle majeur à l'instauration de la paix universelle est la division de nations telles que l'Allemagne, la Corée, Chypre et bien d'autres.

167. Le Rwanda a toujours soutenu, du haut de cette tribune, une approche réaliste à ce problème, une approche digne des générations montantes et, partant, de l'histoire. La marche irrésistible vers l'unification des nations divisées selon la volonté de leurs peuples et sans ingérence étrangère devrait bénéficier du soutien total de la communauté internationale.

168. A côté de toutes ces préoccupations, nous pensons que le premier pas à faire pour établir la paix universelle que nous recherchons est le désarmement complet et la liquidation de toutes les armes de destruction massive.

169. Les pourparlers engagés à ce sujet sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies doivent se poursuivre et déboucher sur des résultats concrets. La dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui vient d'avoir lieu, a préparé le terrain pour une conférence internationale sur le désarmement.

170. Nous nous félicitons du fait que le problème d'arrêt de la course aux armements et du désarmement n'est plus un problème réservé aux seules superpuissances, mais que tous les pays y sont associés. C'est en effet une question qui intéresse tout le genre humain.

171. Nous avons salué en son temps l'initiative que la France a prise concernant cette question très importante et d'actualité. Les propositions qu'elle a présentées à la session extraordinaire<sup>9</sup> méritent une attention particulière, surtout que le désarmement y est associé au développement. La position de la France s'apparente par ailleurs sur ce point à la thèse des pays non alignés promoteurs de cette session.

172. Même si la session extraordinaire a atteint des résultats limités et a mis au jour des divergences très importantes entre les Etats, nous pensons que le mérite de cette session est d'avoir permis d'amorcer le processus de négociations sur le désarmement et d'avoir identifié les revendications de l'humanité.

173. Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en avril 1974, un problème aussi vieux d'ailleurs que notre organisation s'est inséré à l'avant-plan de la scène internationale, en raison de sa situation explosive et de l'urgence de sa solution. Je veux dire l'instauration d'un nouvel ordre économique dans le monde.

174. L'ordre économique actuel que la communauté internationale s'efforce de changer devient au fil des années un objet de profond souci et d'amertume.

175. Ce système injuste, où un petit nombre de pays contrôle plus de 80 p. 100 du marché mondial, toute la technologie, et par voie de conséquence presque la totalité des investissements industriels, contraint les pays en développement à un état de pauvreté et de misère, par la détérioration constante des termes de l'échange, par l'inflation et par la récession économique qui en découlent.

176. La communauté internationale et, en particulier, les pays développés doivent prendre à cet égard des mesures appropriées pour permettre au tiers monde un accès plus large aux marchés des pays industrialisés en créant non seulement par des résolutions mais surtout dans les faits une place plus équitable pour les produits manufactures des pays en voie de développement.

177. De plus, s'il est vrai que la conception moderne du développement est étroitement liée à la notion de l'énergie, il est urgent en conséquence que cette question, qui constitue depuis le début du dialogue Nord-Sud une pierre d'achoppement dans les négociations entre pays industrialisés et pays en voie de développement, trouve rapidement une solution juste.

178. Les pays industrialisés devraient donc, pour aider activement et substantiellement à résoudre ce problème, non pas recourir au protectionnisme injustifiable, mais veiller au principe d'avantages réciproques. Cela implique, en plus de la garantie d'accès non discriminatoire aux sources d'énergie dont ils dominent la technologie, un accès facilité dans le domaine de l'énergie nucléaire.

179. Les matières premières, quant à elles, restent caractérisées dans l'économie mondiale par l'instabilité et par d'inquiétantes fluctuations des prix qui sont à l'origine de fortes baisses des recettes d'exportation des pays en voie de développement.

180. Bien que l'importance et l'urgence de la constitution d'un fonds commun de stabilisation des prix des matières premières ne soient plus à démontrer, elles se heurtent au manque de volonté politique de la part de certains pays développés. Nous sommes très satisfaits de la position qu'a prise le Japon du haut de cette tribune [6<sup>e</sup> séance] en faveur de la recherche d'une solution équitable à ce problème.

<sup>9</sup> Voir documents A/S-10/AC.1/7 et 28.

181. La même satisfaction nous anime quand nous remarquons l'effort de certains pays développés tant dans la constitution de ce fonds commun et dans l'augmentation de l'aide publique au développement que dans la remise de la dette.

182. Le Gouvernement de la République rwandaise apprécie hautement l'engagement de certains Etats industrialisés, comme la République fédérale d'Allemagne, de transformer en dons des prêts d'assistance pour le développement qu'ils avaient déjà accordés ou qu'ils vont accorder à l'avenir aux pays les moins développés.

183. Mais cet effort méritoire ne peut à lui seul, s'il n'est pas partagé par l'ensemble de la communauté internationale, être une solution définitive aux problèmes économiques du monde. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies devrait tout mettre en oeuvre pour faciliter

partout un processus de progrès économique et social véritable et global.

184. Ce survol schématique de nos grandes préoccupations internationales ne permet peut-être pas de réaliser le caractère complexe des nombreux problèmes inscrits à l'ordre du jour de cette trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais il n'en demeure pas moins que la réalité actuelle des relations internationales se reflète néanmoins dans ce petit exposé schématique.

185. Nous espérons, en effet, que l'aspiration des peuples à la paix, à la liberté et à la justice sociale ne sera pas éternellement brimée. Cela dépendra, bien sûr, de la bonne volonté que chaque pays mettra à appliquer les nobles principes de notre organisation.

*La séance est levée à 12 h 55.*